

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ
N°2021-0113

DECISION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe supérieur** au titre de l'année 2022 :

20 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00205396	BIOLCHINI Xavier	TECN	A	U1028	BERTRAND Olivier	Auvergne-Rhône-Alpes
00200211	BOTHUA Martine	TECN	J	U976	BENSUSSAN Armand	Paris IDF Centre-Nord
00524303	CHEMINANT Marie-Aude	TECN	A	U1087	REDON Richard	Grand Ouest

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00514038	DOUANGPRACHANDR Phonemany	TECN	J	DR	PARMANTIER Laurence	Paris IDF Sud
00205255	ETCHEVERRY Léa	TECN	J	U1195	SCHUMACHER Michael	Paris IDF Sud
00050304	FAUVRE Joëlle	TECN	A	U1052	MEHLEN Patrick	Auvergne-Rhône-Alpes
00200984	GROMAT Sandrine	TECN	J	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est
00015146	HADEF Rabah	TECN	J	DR	NOBILE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00205348	LOPRIORE Bruno	TECN	D	US10	REY Grégoire	Paris IDF Sud
00016969	MALOUMBI- DIANINGANA Sylvie	TECN	J	U1151	TERZI Fabiola	Paris IDF Centre-Nord
00525931	MORLIERE Eugénie	TECN	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Méditerranée
00201984	PRAS CARREY Margaret	TECN	J	U1216	SAUDOU Frédéric	Auvergne-Rhône-Alpes
00014460	RICARD Isabelle	TECN	J	U1138	ZUCMAN-ROSSI Jessica	Paris IDF Centre-Est
00066009	ROBLOT Natacha	TECN	A	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est
00504450	SALVADO Michel	TECN	A	U1191	MARIN Philippe	Occitanie Méditerranée
00011914	SENSI Florence	TECN	J	U1140	GAUSSEM Pascale	Paris IDF Centre-Nord
00209086	TANGA Christine	TECN	J	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00215738	THANG Siv-Phong	TECN	J	ADS	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00503441	YOUNG TEN Pierrette	TECN	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord
00209861	ZOUBAIRI Rachid	TECN	A	U1234	BOYER Olivier	Nord-Ouest

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.